

ASA Paris Nord - Est 18

Association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord – Est 18

Contribution à l'enquête publique Chapelle International (10 juin – 12 juillet 2013)

En 2012, le comité de suivi ''**Chapelle International**'' s'est réuni à quatre reprises pour apporter des modifications significatives au projet d'aménagement. Ainsi, sous l'impulsion de l'ASA PNE 18 avec l'équipe l'AUC et à l'aide d'une maquette d'étude que l'association demandait depuis plusieurs mois, il a été retravaillé la question du positionnement des immeubles afin de dégager des vues, favorisant un meilleur ensoleillement dans la partie centrale du projet. Une autre configuration des immeubles le long du boulevard Ney créant une ouverture sur la petite ceinture va dans le sens d'accroître le lien avec le quartier dont le futur campus universitaire de la porte de la Chapelle. Une réunion/débat organisée par l'association en octobre 2012 a permis à la population riveraine d'exprimer ses attentes et ses inquiétudes par rapport à un projet urbain qui reste largement dominé par les programmes de logements et de bureaux (plus de 90% des surfaces à bâtir).

A ce stade de l'avancement du projet, voici nos observations :

A propos de la question des **hauteurs d'immeubles**, nous ne formulons pas d'opposition de principe ou de remarques particulières à la révision du PLU pour des émergences à 50m à condition que celles-ci soient en nombre raisonnable et s'inscrivent dans un mouvement de formes urbaines harmonieuses et diversifiées. Cependant, nous émettons une réserve car le dernier plan masse du projet fait apparaître 5 émergences de 50m alors qu'à l'origine il n'était question que de 3 immeubles de cette hauteur !

A ce titre, nous serons vigilants sur le choix des projets architecturaux et l'association demandera à participer avec voix délibérative aux jurys de concours désignant les équipes lauréates.

Equipements/services :

L'aménagement urbain est largement dominé par les logements et les bureaux, ce qui laisse peu de place aux équipements (6500 m²) et aux commerces (700 m²) dans un secteur qui en est dépourvu. Nous regrettons que le projet de porter à 7800m² les programmes d'équipements sur site n'ait pas été retenu (présenté au comité de suivi de mars 2012).

Nous demandons qu'il soit réexaminé sur la base des besoins qui ont été exprimés à ce moment là et qui ont fait apparaître une réelle demande à l'échelle du quartier et de son environnement (maison de quartier ''intergénérationnelle'' structures médico-sociales...).

Pour permettre une meilleure « transversalité » avec les autres aménagements prévus sur le territoire, il serait opportun d'imaginer un grand équipement public en relation avec le futur Campus Condorcet.

Enclavement, relation au quartier et flux de circulation :

Le site est enclavé de part sa situation contrainte entre les voies ferrées du réseau nord et la rue de la Chapelle. L'aménagement doit être conçu de manière à favoriser les liens et les échanges avec le quartier sans pour autant créer de nouvelles nuisances, notamment sur le plan des flux automobiles. C'est toute la problématique de l'organisation de l'éco-quartier et de son rapport avec le reste de la ville. Cette question, à l'ordre du jour du dernier comité de suivi d'avril 2013, a fait apparaître que le trafic généré par Chapelle International aura un faible impact sur les flux de circulation observés aujourd'hui. Néanmoins, la réflexion sur ce sujet doit aller plus loin car elle concerne une zone, celle de la porte de la Chapelle, qui est à saturation. Dans un contexte où de nouveaux aménagements urbains sont prévus à proximité (Gare des Mines...), nous demandons que des études soient menées pour aboutir au réaménagement du carrefour de la porte de la Chapelle de manière à permettre une meilleure régulation du trafic.

Enfin, la question des accès au site doit être examinée de très près. Aujourd'hui, trois accès sont envisagés (au nord bd Ney, au sud au rond-point de la Chapelle et à l'impasse du Gué). Ce dernier accès est de notre point de vue trop étroit pour envisager une circulation automobile.

ASA Paris Nord - Est 18

Association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord – Est 18

Sohos :

Une nouvelle typologie de sohos nous a été présentée. Elle a pour conséquence de reconsidérer assez fondamentalement le projet qui fait passer de 12000m² à 8000m² les programmes de sohos tels qu'ils ont été conçus à l'origine par l'AUC.

Les études "sociologique" et "d'approche architecturale" présentées au comité de décembre 2012 par la RIVP ne répondent pas à la question de la faisabilité opérationnelle et économique de l'opération. Des études complémentaires doivent être lancées en 2013 pour répondre à la question de la commercialisation d'un nouveau concept dont nous n'avons pas d'exemples en France et en Europe.

Halle de logistique urbaine et son toit terrasse :

Le projet d'exploitation de la halle de logistique par SOGARIS est un élément de nature à développer l'activité économique dans un territoire frappé par le chômage et nous en attendons des conséquences positives en termes d'attractivité et d'emplois locaux.

L'association s'est mobilisée depuis le début du projet pour la création d'espaces publics sur le toit terrasse de la halle. Le projet qui a été discuté en réunion de concertation permettra d'accroître l'offre d'espaces verts et de proposer des activités de plein-air. Il reste à travailler les cheminements et l'organisation des circulations entre les différents programmes. Enfin, l'idée qui est de développer un projet d'agriculture urbaine sur le toit terrasse de la halle est une "opportunité d'espace" à saisir car il répond à de nouveaux enjeux environnementaux, alimentaires et d'économie sociale et solidaire.

Chantier propre et aspects environnementaux :

La réalisation des travaux d'aménagement (déconstruction/construction) devront s'effectuer selon le principe du « **chantier propre** ». Nous demandons la mise en place d'une charte « Chantier propre » favorisant le concassage des matériaux sur place et l'évacuation des déchets par fer afin de minimiser les nuisances aux riverains. Cette charte devra comporter un volet social avec une clause d'insertion pour demandeurs d'emploi. La charte s'appliquera à l'ensemble des intervenants du chantier.

Enfin, le projet d'éco quartier devra faire l'objet d'**un suivi environnemental** de manière à ce que la démarche de Développement Durable s'applique à toutes les phases de l'aménagement du site en termes d'énergies renouvelables, de récupération des eaux pluviales, de toitures végétalisées, de respect de la biodiversité...

Fait à Paris le 27 juin 2013

O.Ansart, pour les membres de l'ASA PNE 18